



CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE



Conclusions du Conseil sur la Somalie

(Extrait des Conclusions de la 3078^{ème} session du Conseil Affaires étrangères)

Bruxelles, le 21 mars 2011

Au cours du déjeuner, les ministres ont débattu de la Somalie et le Conseil a adopté les conclusions ci-après:

- "1. L'UE déclare qu'elle demeure vivement préoccupée par la situation politique, humanitaire et en matière de sécurité et de développement en Somalie, y compris par l'augmentation du nombre de personnes déplacées qui en résulte. L'instabilité en Somalie constitue une menace croissante non seulement pour la sécurité de la population somalienne, mais également pour la région et le reste du monde, à travers le terrorisme, la piraterie et la prolifération des armes.
2. L'UE réaffirme son soutien constant au processus de paix de Djibouti, qui demeure le cadre susceptible de permettre la consolidation de la paix et la stabilité en Somalie. Il est essentiel que les institutions fédérales de transition fassent preuve d'unité, de volonté commune et de détermination pour faire progresser ce processus évolutif et sans exclusive.
3. L'UE déplore vivement la décision unilatérale qu'a récemment prise le parlement fédéral de transition de la Somalie de proroger son mandat. L'UE demande instamment aux institutions fédérales de transition de s'attacher à mettre en œuvre les réformes qui s'imposent pour établir leur légitimité, leur représentativité et leur crédibilité, et en l'absence desquelles aucune prorogation ne peut avoir lieu. Une éventuelle période de transition entre les cadres institutionnels actuel et réformé devrait être aussi brève que possible. L'UE espère que les institutions fédérales de transition mettront à profit cette période pour faire avancer la réconciliation, la

P R E S S

sécurité et la justice et pour instaurer des niveaux minimaux de gouvernance permettant une gestion plus transparente des recettes publiques et la fourniture de services de base à la population somalienne. L'UE convient que le soutien apporté à l'avenir aux institutions fédérales de transition, y compris les allocations versées aux parlementaires, devrait être subordonné aux progrès accomplis en matière de réformes et à la réalisation des missions transitoires.

4. L'UE est prête à contribuer, avec des partenaires régionaux et internationaux, à la mise en œuvre d'un programme concerté de réforme pour les institutions fédérales de transition qui serait fondé sur des critères de référence précis, définis d'un commun accord, et serait assorti d'un délai de mise en œuvre.
5. L'UE souligne qu'il importe de redynamiser le processus constitutionnel afin de mettre un terme à la période de transition. Pour être légitime, ce processus devrait être fondé sur une large participation de la population somalienne. L'UE soutient le rôle joué par les Nations unies dans la facilitation d'un processus conduit par la Somalie.
6. L'UE appelle les dirigeants somaliens à coopérer plus activement avec l'ensemble des parties prenantes, y compris les administrations régionales et les parties aux accords conclus avec les institutions fédérales de transition, les chefs de clans, les dignitaires religieux, les entrepreneurs, les femmes et la diaspora, afin de mettre en place un processus politique crédible et ouvert à tous, dont la Somalie assume la responsabilité et qui profite à l'ensemble de la population somalienne. L'UE encourage les entités régionales à participer de manière active et constructive à ce processus. Elle appelle également tous les groupes armés à déposer les armes sans attendre et à nouer avec le gouvernement fédéral de transition (GFT) un véritable dialogue pacifique, qui repose sur une large assise.
7. L'UE réaffirme qu'elle appuie sans réserve les Nations unies et le représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies, M. Mahiga. Elle demande que les mécanismes actuels de coordination entre les autorités somaliennes et la communauté internationale soient utilisés plus efficacement, afin de permettre la définition d'une position commune susceptible de favoriser les réformes et la stabilité. L'UE invite les autorités somaliennes à poursuivre leur coopération avec le représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies et à tirer parti des bons offices qu'il peut offrir ainsi que de son rôle prééminent au sein du groupe de contact international sur la Somalie afin de procéder à une consultation plus efficace.
8. L'UE prend note des conclusions de la dernière réunion du groupe de contact international sur la Somalie, qui s'est tenue à Madrid les 27 et 28 septembre 2010, et réaffirme qu'elle est déterminée à renforcer son appui politique à la Somalie, dans le but de soutenir un partenariat avec les autorités fédérales, régionales et locales.
9. L'UE rappelle qu'il ne peut y avoir de solution purement militaire à la crise en Somalie. Elle réaffirme son soutien à l'AMISOM et rend hommage à l'engagement et au courage des troupes de maintien de la paix de cette mission qui, avec les forces de sécurité du GFT, ont payé un lourd tribut afin de contribuer à apporter la sécurité à la population somalienne. L'UE souligne qu'un tel soutien doit aller de pair avec des efforts politiques complémentaires de la part du GFT, y compris des initiatives visant à montrer les dividendes de la paix aux personnes se trouvant dans des zones sûres. Les réflexions relatives à un engagement futur dans le cadre de la

politique de sécurité et de défense commune (PSDC) de l'UE, y compris de la mission de formation (EUTM) de l'UE en Ouganda, dépendront du contexte politique, de la réalisation de progrès satisfaisants concernant une structure de commandement et de contrôle et de l'évaluation de la réintégration des premiers bénéficiaires des formations.

10. L'UE rappelle qu'il est nécessaire de renforcer les initiatives visant à lutter contre la piraterie. Elle salue la contribution apportée par l'opération de lutte contre les actes de piraterie de l'UE, l'EU NAVFOR Somalia-Atalanta, à cet égard. L'EU NAVFOR continuera de s'adapter aux changements de tactique des pirates et s'efforcera de mettre en œuvre, si possible en amont, les mesures décidées. L'UE se déclare vivement préoccupée par le nombre croissant de personnes, y compris de marins, qui sont retenues en otage. Les poursuites à l'encontre des pirates et leur détention sont des éléments essentiels de la lutte contre la piraterie: l'UE convient de la nécessité d'appuyer résolument la poursuite du renforcement des capacités dans les domaines de l'État de droit et de la détention pénale en Somalie et dans l'ensemble de la région, ce qui faciliterait également la conclusion d'accords de transfert. L'UE estime qu'il convient de poursuivre les travaux visant à contribuer à des progrès en matière de mise en œuvre de solutions durables en ce qui concerne les poursuites à l'encontre des pirates, en s'appuyant sur les mesures déjà prises par l'UE l'année dernière et en tenant compte des travaux actuellement menés dans le cadre des Nations unies. À cet égard, l'UE salue le rapport du conseiller spécial du Secrétaire général des Nations unies pour les questions juridiques liées à la piraterie au large des côtes somaliennes et attend avec intérêt la poursuite des débats au sein des Nations unies sur la mise en œuvre de ses recommandations. L'UE se félicite également de l'accord conclu entre le gouvernement des Seychelles et le GFT somalien relatif au transfert des personnes concernées à l'issue de leur procès. L'UE insiste sur la nécessité de s'employer à entraver les flux financiers liés à la piraterie et de s'occuper de la situation des otages.
11. L'UE est résolue à appuyer le "processus de Kampala" de lutte contre la piraterie, qui associe le GFT et les régions du Puntland et du Somaliland, le code de conduite de Djibouti et la mise en œuvre du plan d'action régional arrêté par les ministres de la région en octobre 2010. L'UE constate qu'elle doit cibler son aide technique et financière dans ce domaine afin qu'elle soit la plus efficace possible, en collaborant étroitement avec le groupe de contact sur la piraterie au large des côtes somaliennes créé au sein de l'ONU, qui joue un rôle de coordination à l'échelle internationale.
12. L'endigement de la piraterie en mer sera d'autant plus efficace que des efforts seront déployés pour s'attaquer aux causes profondes du phénomène, en mettant particulièrement l'accent sur l'amélioration des moyens de subsistance et des perspectives économiques et sur le renforcement de l'État de droit. L'UE continuera de soutenir les initiatives régionales en ce sens et participera activement à la coordination des efforts internationaux déployés dans les régions du pays les plus touchées, y compris le Puntland.
13. L'UE se déclare particulièrement préoccupée par les tensions de plus en plus fortes et par la concentration de troupes constatée dans la région de Sool et le district de Buuhoodle et elle invite les autorités régionales à endiguer les confrontations, à faire preuve de modération et à favoriser le dialogue pour résoudre les différends.

14. L'UE envisage concrètement d'accroître son aide financière afin d'aider les administrations centrales, régionales et locales à asseoir les fondements d'une gouvernance stable et responsable et à améliorer les moyens de subsistance et la fourniture de services de base. L'UE a pour objectif de renforcer son soutien aux régions de la Somalie, telles que le Somaliland et le Puntland, qui œuvrent pour la paix, la stabilité et la démocratie.
 15. Compte tenu de l'ampleur de la crise humanitaire à laquelle la Somalie est confrontée, l'UE continuera de fournir une aide humanitaire aux populations les plus vulnérables, dans le respect des principes humanitaires d'indépendance, de neutralité, d'impartialité et d'humanité. L'UE juge extrêmement préoccupante la diminution constante de l'espace humanitaire et des possibilités d'accès de l'aide humanitaire en Somalie et invite tous les acteurs concernés à garantir un accès libre et sans restriction afin de permettre la fourniture de l'aide humanitaire."
-